

# IFAS DES HOSPICES CIVILS DE LYON

## REFORME DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE**  
**VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

FÉVRIER 2023 MURIEL AUMAITRE, DIRECTRICE

# SE FORMER AUX HOSPICES CIVILS DE LYON

## IFAS ESQUIROL



IFAS ESQUIROL  
5, Avenue Esquirol  
69424 LYON CEDEX 03

## IFAS CLEMENCEAU



IFAS CLEMENCEAU  
1, Avenue Georges Clémenceau BP 49  
69565 SAINT GENIS LAVAL CEDEX

# EVOLUTION DU MÉTIER ET DE LA FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2021 RELATIF A LA FORMATION CONDUISANT  
AU DIPLÔME D'ETAT AIDE-SOIGNANT ET PORTANT DIVERSES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODES DE FONCTIONNEMENT DES  
INSTITUTS DE FORMATION PARAMEDICALE

# RECONNAISSANCE DU MÉTIER : QUELLE ÉVOLUTION :

4

- Une réforme en lien avec le Ségur : revalorisation et changement de catégorie professionnelle
- Une évolution du référentiel d'activités : champ de responsabilité, actes
- Un référentiel de certification
- Un référentiel de formation par compétences

Le DEAS est désormais enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles

### Référentiel d'activités

- Trois Missions
- Soins associés aux activités

### Référentiel de certification

- Obtention et validation des cinq blocs de compétences requis

### Référentiel de formation

- Modalités d'acquisition des compétences
- Modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences



# EVOLUTION DU METIER ET DE LA FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS

LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

# LE MÉTIER

## DEFINITION (ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2021 ANNEXE 1 RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS)

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne** ou **des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne **dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui** et dans le cadre d'une **responsabilité partagée** »

# LE MÉTIER

## REFERENTIEL D'ACTIVITE

- **TROIS MISSIONS** REFLÉTANT LA SPÉCIFICITÉ DU MÉTIER SONT AINSI DÉFINIES :
- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.
- **5 DOMAINES D'ACTIVITES et 11 ACTIVITES ASSOCIEES**

# LE MÉTIER

## NATURE DES SOINS

**Soins courants « de la vie quotidienne » dans le cadre d'un état de santé stable (sans fluctuations et constant)**

1. Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant
2. Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.
3. Sous le contrôle de l'IDE

## Soins aigus

1. Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
2. Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
3. Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.
4. En collaboration avec l'IDE

# LE MÉTIER

## LES ACTIVITÉS

- 1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

# LE MÉTIER

## LES ACTIVITÉS

7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

10- Rechercher, traiter et transmettre, quelque soit l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

# LE MÉTIER

## ÉVOLUTION DU RÔLE ET DU CHAMP DE RESPONSABILITÉS

- Membre de l'équipe pluri professionnelle qui contribue à la fois à l'évaluation du diagnostic et de la prise en soin préventive, curative et palliative de la personne soignée dans son champ de compétences.
- Praticien réflexif, il n'est pas un simple exécutant : il doit être capable d'analyser et d'argumenter ses actions de soins et analyse la qualité des soins réalisés. Il participe aux soins apportés aux patients.
- La place du raisonnement clinique dans le référentiel est mis en exergue : l'évaluation des situations cliniques, leurs analyses, la mise en œuvre de soins pertinents et individualisés sont mis en relief ainsi que la singularité de la personne et le projet de soin individualisé.
- Les notions de collaboration, de proximité et la place de l'aidant dans le processus de soin.
- Les notions de responsabilité et le champ de compétence AS, de posture professionnelle
- L'évaluation de sa pratique
- La démarche qualité et la gestion des risques, à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences, la certification des instituts
- Apprentissage anglais ou autre langue ou approfondissement de la langue française
- Certaines notions apparaissent ou sont plus prononcées: la bientraitance, la place des aidants , troubles autistiques , les différents types de fragilité et violences faites aux femmes

# LE MÉTIER

## DES NOUVEAUTÉS

### Evaluation du changement de l'état clinique de la personne :

- Recueil de la saturation en oxygène,
- Recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique,
- Mesure du périmètre crânien,
- Calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré
- **Réalisation des soins en situation aiguë :**
  - Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
  - Oxygénothérapie : changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre;
  - Pose et changement de masque pour aide à la respiration en situation stable chronique
  - Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ;
  - Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination)
  - Lavage oculaire et instillation de collyre
- **Aide aux soins réalisés par l'infirmier :**
  - Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable;
  - Application de crème ou pommade
  - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique

# EVOLUTION DU MÉTIER ET DE LA FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS

LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION ET LE RÉFÉRENTIEL DE  
FORMATION

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION

## EN LIEN AVEC LES DOMAINES D'ACTIVITES

### **Compétences attestées** (critères et indicateurs Annexe II référentiel de compétences)

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

### **Modalités d'évaluation :**

- Evaluations des blocs de compétences en stage ou par étude de situation ou situation simulée

# COÛT DE LA FORMATION

**RENTRÉE DE  
SEPTEMBRE  
2023**

6 627€ pour un  
parcours complet

**AIDE-  
FINANCIERES**

Aide-régionale  
Promotion  
professionnelle HCL

**RÉGION  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES**

Sous conditions

**EMPLOYEUR**

CPF  
OPCO

**AUTO  
FINANCEMENT**

**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON

LA  
FORMATION

# LA SÉLECTION

## ARRÊTÉ DU 12/04/2021

- Accès sans condition de diplôme par différentes voies :
  - Formation initiale
  - Formation professionnelle continue
  - VAE partielle ou totale
- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats

# LA SELECTION

## ARRÊTÉ DU 12/04/2021

- Sur dossier et entretien
- Une liste unique à la sélection. Après admission en formation, identification des groupes de parcours partiels.
- Maîtrise de la langue :
  - «Lorsque **le niveau de français à l'écrit et à l'oral** ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.»
- L'admission définitive est subordonnée:
  - Un titre de séjour **valide à l'entrée en formation**
  - «1° A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine;
  - «2° A la production, **avant la date d'entrée au premier stage**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.» **Pour les HCL, à partir de cette année, il est envoyé directement à la médecine préventive (+COVID)**

# LA SÉLECTION

## ARRÊTÉ DU 12/04/2021

- Organisation de 2 rentrées en fonction des besoins de professionnels à former sur le territoire appréciée par l'Agence Régionale de Santé :
  - une rentrée dont la date est fixée au cours de la première semaine du mois de septembre;
  - une rentrée dont la date est fixée entre le 2 janvier et le 31 mars.
  - Des rentrées supplémentaires peuvent être organisées tout au long de l'année pour répondre aux besoins et à la pluralité des publics formés sur le territoire.
- A ce jour, les IFAS Clémenceau et Esquirol ont une rentrée en septembre et en Janvier

# LA SELECTION

## DISPENSES

### QUOTA

- Les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service
  - Ancienneté cumulée privé/public d'au moins un an
  - Ancienneté de 6 mois si ils ont effectué la formation de 70 heures.
  - 20% du quota de l'IFAS ou du groupement pour les agents relevant de la formation professionnelle continue quelque soit le mode de financement
  - Admis direct/directeur

### HORS QUOTA

- APPRENTISSAGE
  - Sélection entretien avec employeur
  - Sollicitation de l'IFAS de leur choix habilité/apprentissage
  - Admission directe selon un dossier
  - Contrat d'apprentissage obligatoire
- VAE

# LA GOUVERNANCE

ARS, REGION, INSTANCE GESTIONNAIRE, DIRECTION, PROFESSIONNELS,  
FORMATEURS, ELEVES

- ICOGI : Instance compétente pour les orientations de l'institut
- Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles d'élèves
- Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Section relative aux conditions de vie des élèves au sein des instituts

# DURÉE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

- Formation en alternance de 1540 h :
  - 22 semaines à l'IFAS (formation théorique et pratique)
  - 22 semaines en STAGE (formation en milieu professionnel)
  - 3 semaines de congés pour les rentrées de Septembre et 4 semaines de congés pour les rentrée de Janvier.
  - 35 h / semaine
  - Participation à l'ensemble des enseignements et présence en stage obligatoire



# DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

Enseignement théoriques  
(693 h) – 10 modules  
Accompagnement  
Pédagogique Individualisé  
(35h)  
Temps Personnel Guidée  
(35h)  
Suivi pédagogique (7h)



3 stages de  
5 semaines (525h)  
1 stage de  
7 semaines (245h)

770 heures  
(22 semaines)  
de formation  
théorique



770 heures  
(22 semaines)  
de formation  
clinique.

70 % de la formation théorique  
peut être organisée à distance

44  
semaines  
1540  
heures  
+3 semaines de congés

# 3 MISSIONS - 5 BLOCS – 11 COMPETENCES - 10 MODULES

24

## MISSION 1

Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie

**Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

- COMPETENCE 1 / MODULE 1
- COMPETENCE 2 / MODULE 2

## MISSION 2

Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences

**Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

- COMPETENCE 3 / MODULE 3
- COMPETENCE 4 / MODULE 4
- COMPETENCE 5 / MODULE 5

**Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

- COMPETENCE 6 / MODULE 6
- COMPETENCE 7 / MODULE 7

## MISSION 3

Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

**Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

- COMPETENCE 8 / COMPETENCE 9 / MODULE 8

**Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

- COMPETENCE 10 / MODULE 9
- COMPETENCE 11 / MODULE 10

# Modules de formation et évolution des contenus

147  
H

**Module 1:** Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

21  
H

**Module 2:** Repérage et prévention des situations à risque

77  
H

**Module 3:** Evaluation de l'état clinique d'une personne

182  
H

**Module 4:** Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement  
*dont AFGSU 21 heures*

35  
H

**Module 5:** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h

70  
H

**Module 6:** Relation et communication avec les personnes et leur entourage

21  
H

**Module 7:** Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

35  
H

**Module 8:** Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

35  
H

**Module 9:** Traitement des informations 35 h

70  
H

**Module 10:** Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Maternité-nouveau né  
Administration  
thérapeutiques  
Accompagnement des  
aidants  
Bienveillance  
Troubles neurodvt , spectres  
autistiques ,  
Les différents types de  
fragilité et violences faites  
aux femmes  
Initiation anglais ou autre  
langue ou  
approfondissement français  
Inter professionnalité  
Education à la santé/act ttt

**Tous les lieux d'exercices  
doivent être abordés**

# RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- Travail à partir de situations apprenantes prévalentes dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle en lien avec différents lieux d'exercice (Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins)
- Analyse des pratiques
- Raisonnement clinique
- Différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, structures hospitalières, médico-social
- Simulation en santé
- E-FORMATION: DEVELOPPEMENT DES OUTILS NUMERIQUES : réalité virtuelle, MOOC, serious game, etc., peuvent être utilisés.
- Travaux de groupe avec des élèves ou des étudiants d'autres filières
- Mutualisation des enseignements
- Participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (type « chambre des erreurs », ...) recherchée.

# PASSERELLES / DISPENSES, ALLEGEMENTS

## SELON LES ANNÉES DES RÉFORMES/CATÉGORIE PROFESSIONNELLE)

### Public concerné

- DEAP 2006 (niveau 3) et DEAP 2021 (niveau 4)
- BAC PRO ASSP ET SAPAT (2011 niveau 4)
- Titre professionnel ADVF (niveau 3)
- Titre professionnel ASMS (niveau 3)
- DEAES 2021 ou DEAES 2016 (niveau 3)
- ARM 2019 (niveau 4)
- AMBULANCIER 2006 (niveau 3)

### Conditions

- Choix après l'admission
- Allègement de formation
- Dispense de scolarité
- Parcours individualisé
- A l'appréciation du directeur en accord avec ARS
- Permettant l'accueil de groupes d'apprenants de niveau homogène selon un calendrier de certification adapté
- Cursus mis en place peuvent débuter à tout moment de l'année

# PASSERELLES / DISPENSES, ALLEGEMENTS

	DEAP 2006 (niveau 3)		DEAP 2021 (niveau 4)		BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)		BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		Titre professionnel ADV F (niveau 3)		Titre professionnel ASMS (niveau 3)		DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)		DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)		ARM 2019 (niveau 4)		Ambulancier 2006 (niveau 3)	
<b>Heures théorique</b>	<b>329</b>		<b>224</b>		<b>371</b>		<b>511</b>		<b>567</b>		<b>602</b>		<b>455</b>		<b>553</b>		<b>553</b>		<b>574</b>	
% parcours théorique	43%		29%		48%		66%		74%		78%		59%		72%		72%		75%	
Sem Th	9,4		6,4		10,6		14,6		16,2		17,2		13		15,8		15,8		16,4	
Sem St	7		7		10		14		17		17		12		12		17		17	
<b>Heures clinique</b>	<b>245</b>		<b>245</b>		<b>350</b>		<b>490</b>		<b>595</b>		<b>595</b>		<b>420</b>		<b>420</b>		<b>595</b>		<b>595</b>	
<b>Total heures formation pour chaque passerelle</b>	<b>574</b>	37%	<b>469</b>	30%	<b>721</b>	47%	<b>1001</b>	65%	<b>1162</b>	75%	<b>1197</b>	78%	<b>875</b>	57%	<b>973</b>	63%	<b>1148</b>	75%	<b>1169</b>	76%

Total heures formation théorique	<b>770</b>
% parcours complet théorique	
Durée formation théorique en semaines	22
Durée formation clinique en semaines	22
Total heures formation clinique =stages	770
Total heures formation	1540

# FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

**4 STAGES DONT AU MOINS 1 EN MCO, 1 GERIATRIE, 1 EN SANTÉ MENTALE/HANDICAP UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL DE NUIT, UNE DE WEEK-END**

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines:

En fin de formation, **période intégrative** en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

# FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

30

## UN LIVRET DE SUIVI (PORT FOLIO) + UNE GRILLE D'ÉVALUATION PAR STAGE

- L'ensemble des compétences sont évaluées à chaque stage en lien avec les missions
- L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.
- **Réalisée par le tuteurs sur la base d'un échange avec l'apprenant**
- Elle s'appuie sur :
  - Les activités réalisées par l'apprenant
  - Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
  - L'observation des activités réalisées par l'apprenant
  - La description des situations par l'apprenant
  - L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
  - L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant
- Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation.**

# OBTENTION DU DIPLÔME D'ETAT

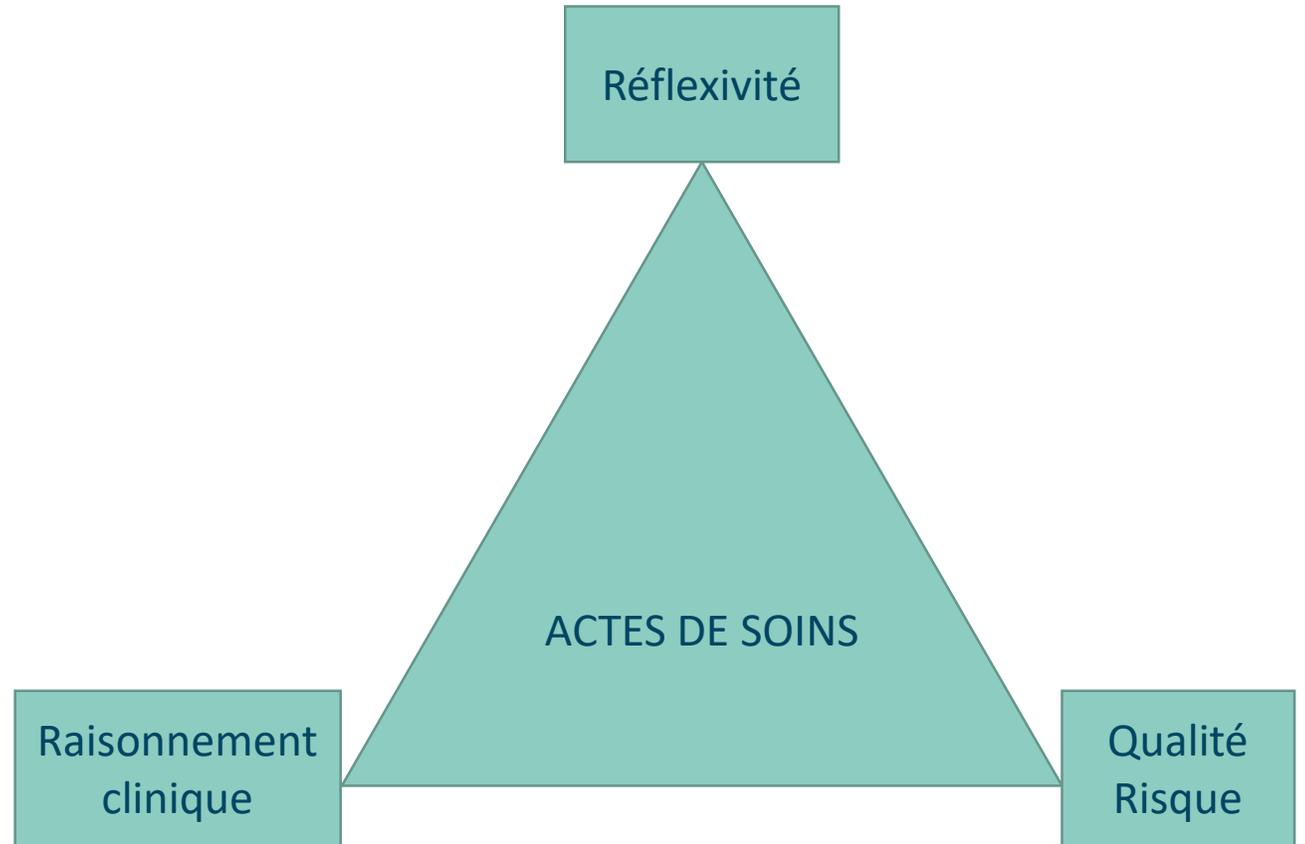
- Obtention et validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification
- Avoir suivi la totalité de la formation :
  - Franchise d'absence limitée à cinq pour cent de la totalité de la formation soit 77h
- Avoir validé tous les modules de formation
- Avoir acquis les 11 compétences professionnelles au cours des 4 stages
- Être titulaire de l' AFGSU niveau 2

# EVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Infirmier sans délai après ASD
- Auxiliaire de puériculture sans délai après le DEAS
- Ambulancier

# FORMATION CONTINUE

- REFLEXIVITE
- RAISONNEMENT CLINIQUE
- DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES
- ACTES DE SOINS



# FORMATION CONTINUE

- Constitution d'un groupe de travail inter-groupement
- Elaboration d'un cahier des charges en cours pour proposer un dispositif de formation afin d'accompagner les terrains et leur encadrement dans l'ajustement aux nouvelles responsabilités et activités attendues des aides-soignants, prenant en compte les formations institutionnelles déjà réalisées.

**MERCI**

[www.chu-lyon.fr](http://www.chu-lyon.fr)



**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON